



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Date de la convocation :
17/05/2023

Envoyé en préfecture le 02/06/2023
Reçu en préfecture le 02/06/2023
Publié le
ID : 080-268002706-20230525-23D15-DE

S²LO

Afférents au CCAS	En exercice	Qui ont délibéré
13	13	11

Délibération 23 D 15

**DELIBERATION :
SIGNATURE DE LA CONVENTION CNES 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq mai à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ludovic Gabrel, Président.

Membres présents : Ludovic Gabrel, Président ; Annick Braud, Elue ; Patricia Palus, Elue ; Alain Barbier Elu ; Jean Delabroye, Nommé ; Marie France Deleu, Nommée ; Jean Claude Laignel, Nommé ; Grégory Maufroy, Elu ; Alain Babaut, Elu ;

Pouvoirs : Virginie Rousselle, Elue avait donné pouvoir à Annick Braud, Bernard Caron, Nommé avait donné pouvoir à Ludovic Gabrel

Membres excusés : Annie Babaut, Nommée ; Céline Leclerc, Nommée

Le Président propose à l'assemblée :

La lecture de la convention annexée à la présente délibération,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'autoriser le Président du CCAS à signer la convention entre le CCAS de Corbie et ANDES, groupe Solidarité Alimentaire France, pour percevoir la recette relative au CNES 2023.

Adopté à l'unanimité.

Une estimation de la recette avait été inscrite au Budget Primitif 2023 à l'article 7478 de la Section de fonctionnement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Président, le Directeur du CCAS et le Trésorier sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré à Corbie,
Le 25/05/2023
Le Président, Ludovic GABREL



Hôtel de Ville 1 rue Faidherbe - 80800 CORBIE

☎ : 03 22 96 43 21 Télécopie : 03 22 96 43 13 Mèl : v.quaillet@mairie-corbie.fr